Éducation à la Vie Affective Relationnelle et à la Sexualité : une application pleine et entière à la rentrée 2025, dans la protection des élèves et des personnels

Le 6 Février 2025, un an et demi après la lettre de saisine du Conseil Supérieur des Programmes du 23 juin 2023 du ministre Pap Ndiaye sur l'Éducation à la Sexualité, après un véritable travail de résistance des syndicats, des associations féministes, d'associations de parents d'élèves face aux violentes attaques des milieux conservateurs et d'extrême droite, le programme d'EVARS (Éducation à la Vie Affective Relationnelle et à la Sexualité) a été publié au journal officiel après un vote unanime du Conseil Supérieur de l'Éducation.

Des batailles ont du être menées pour en arriver au texte final, notamment pour la réintégration des termes «hétérosexualité » et « homosexualité » dans le préambule du programme, pour la mention explicite des violences sexistes et sexuelles, pour le maintien de l'identité de genre dans le programme du collège, pour la garantie que tous les objectifs du programme soient abordés, sans possibilité de contournement sous pression de certaines sensibilités locales. Ces batailles ne s'arrêteront pas là. Des associations, dont le Syndicat de la famille (ex Manif pour tous) et SOS éducation, ont annoncé avoir déposé un recours devant le Conseil d'État en vue d'annuler la mise en œuvre du programme.

L'Éducation à la Vie Affective et à la Sexualité appelée information sexuelle, éducation sexuelle et éducation à la sexualité, puis EVARS, a fait l'objet de nombreuses attaques tout au long de son histoire. Depuis la circulaire Fontanet de 1973 et jusqu'à aujourd'hui, les milieux de droite et d'extrême droite n'ont cessé de remettre en cause l'éducation à la sexualité à l'école.

Le programme d'EVARS est dans la continuité des lois votées pour l'éducation à la sexualité, il participe au travail qui doit être celui de l'école : éduquer, répondre aux interrogations des élèves, faciliter leur construction mais aussi prévenir les violences sexuelles.

Application

Si le vote au CSE est une réelle victoire, désormais adopté, ce programme doit se mettre en place à la rentrée 2025. Nous serons vigilant-es sur son application effective, à raison des 3 séances annuelles obligatoires énoncées par la loi de 2001 (actuellement seulement 15% des élèves en bénéficient pendant leur scolarité) et de l'application des programmes d'EVARS dans tous les champs disciplinaires.

Formation

Des formations des personnels en présentiel, accompagnées, doivent avoir lieu dans tous les départements dès maintenant. Elles doivent être pour cela au plus près des personnels, pour permettre une réelle collaboration entre professionnel-les. Les personnels de l'éducation nationale doivent recevoir une formation initiale et continue de l'Education Nationale.

Associations

Les établissements scolaires comme les associations doivent bénéficier de moyens, les intervenant-es doivent pouvoir accéder à des formations solides, des rémunérations et des subventions à la hauteur du besoin de leurs structures et de leurs personnels. Les compétences des associations présentes sur le terrain depuis des années doivent être reconnues. Les associations doivent pouvoir être sollicitées dans la formation des personnels de l'éducation nationale, comme elles le sont pour l'intervention auprès des élèves.

Information

Face aux pressions de l'extrême-droite, une information réelle pour lutter contre les attaques et les fake news de l'extrême-droite, qui attise par ses mensonges la haine des professionnel-les et des associations, doit être engagée par le ministère de l'Éducation nationale.
L'EVARS répond aux besoins fondamentaux des enfants en matière de connaissances, de respect de soi et des autres, de prévention des risques et de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants. Les relations étroites entre l'école et la famille favorisent une éducation cohérente et enrichissante.
Il est primordial de répondre aux appréhensions des parents. Beaucoup ressentent de la gêne ou un manque de préparation pour aborder ces sujets avec leurs enfants. Certains craignent que l'éducation à la sexualité soit inappropriée ou intrusive. En communiquant avec les familles, on lève ces craintes et on établit une relation de confiance avec l'institution scolaire.

Par ailleurs, selon les jeunes elleux-mêmes, il est essentiel que les adultes, y compris leurs parents, soient formé-es à parler de parler de relations affectives, relationnelles et à la sexualité, un sujet encore marqué par de nombreux tabous. Les enfants et adolescent-es expriment le besoin d'être écouté-es et soutenu-es dans leurs questionnements par des adultes bien informé-es et décomplexé-es.

Les parents d'élèves doivent être informé-es officiellement par l'institution, à tous ses échelons, de ce que contient réellement le programme d'EVARS, afin de mettre fin aux fausses informations. Les rectorats et les Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale doivent pouvoir, avant les vacances d'été, puis à nouveau dès la rentrée, moment clé dont certains groupes anti-EVARS disent déjà vouloir s'emparer, diffuser des informations aux parents sur le programme et sa mise en oeuvre pour ne pas laisser propager un climat d'appréhension et de défiance.

Défense

Les personnels et intervenant-es doivent être protégé-es. L'État doit garantir la sécurité de celles et ceux qui mettent en œuvre ce qui n'est autre que la loi.

L'EVARS toute entière aide à déconstruire les stéréotypes, à comprendre les inégalités, à prendre conscience de son corps et de son intimité et à respecter l'autre et soi-même.
Elle est une composante majeure de l'éducation à l'égalité femmes-hommes à l'école.
Nous sommes donc vigilant-es à une application réelle du programme d'EVARS et le resterons.

Premières signataires 12 Mai 2025
Collectif National pour les Droits des Femmes, Confédération Générale du Travail (CGT), En Avant Toute(s), Fédération Syndicale Unitaire (FSU) , Parents et Féministes, Planning Familial, Sud Education, Union Syndicale Solidaires